magnifique édition du *Mercator*, donnée en 1932. — M. Enk ne croit pas (p. 18) que la pièce ait été mutilée ou remaniée profondément : ni le subit adoucissement du Brutal (v. 677) ni les incohérences de certaines parties du dialogue ne lui semblent imposer cette hypothèse ; une partie, pourtant, du prologue doit avoir péri (II, p. 10-11) ; le modèle grec ne peut être Ménandre trop fin, Diphile trop souriant ; c'est peut-être un imitateur de Ménandre ; la pièce a été jouée aux jeux Mégalésiens (v. 761) de 189 (allusion à la paix consécutive à la guerre contre Antiochos, v. 75 ; allusion aux accusations *de falsis pugnis* dirigées contre Q. Minucius Thermus en 190, v. 486). — M. Enk ne capitule pas volontiers devant les difficultés d'un texte ; sauf erreur, il ne s'est ici résigné à la *crux* fatale que deux fois (v. 21, 181), alors que ce sigle apparaît plus de quatre-vingts fois dans l'édition d'Ernout. Certains reprocheront sans doute à l'éditeur d'avoir été jusqu'à insérer dans le texte, entre crochets, bien entendu, à l'intérieur du v. 858, deux demi-vers et un vers composés jadis de toutes pièces par Seyffert pour marquer mieux la suite des idées. C'est là un cas extrême, il va de soi : dans l'immense littérature philologique, M. Enk, qui la connaît mieux que personne, choisit d'ordinaire les conjectures qu'il retient avec le discernement le plus éclairé. Lui-même nous en propose une vingtaine de neuves (v. 10, 30, 266, 406, 416, 535, 584, 629, 680, 743, 772, 927, 941-943, 952) ; beaucoup sont probables (*Athenis traueho*, v. 10 ; *pollicitandum*, v. 30 ; *quaen erga aedis hasce habet*, v. 406 ; *abero dum ego*, v. 629 ; *illius*, v. 772), ou peut-être sûres (v. 416, 927, où l'auteur utilise avec bonheur l'hypothèse de mots fourvoyés ; cf. I, p. 33-34). On saura gré à M. Enk de l'attention qu'il a portée à l'orthographe (I, p. 34-39) ; c'est sûrement un progrès d'avoir conservé ou rétabli pour les mots grecs les graphies dont nous savons avec certitude qu'elles étaient, à l'époque de Plaute, les seules en usage : *macaera*, *sona* (v. 955), *Cuamus*, *Pronesium*, *Accerunti*, etc... Un effort d'interprétation plus poussé a conduit M. Enk à conserver dans son texte des mots dont s'étaient effarouchés plusieurs de ses devanciers : *osculentiam* au v. 675, *pilippiari* (*coni.* Spengel : *nihilipphiari B*) au v. 928, un jeu de mots *truculentus-truncus lentus* aux v. 266 et 674 ; nous croyons bien douteux qu'il faille, au v. 131, conserver *opstetricem*, en rattachant *op-* au v. 130. — Le commentaire est poussé dans toutes les directions avec beaucoup de finesse et un parti pris d'aboutir qui restitue un sens à bien des expressions de prime abord déconcertantes (*fartores* du v. 104 ; *patulam bouem* du v. 277, etc...). Ce n'est pas la faute de l'auteur si certaines difficultés semblent pourtant devoir demeurer : interpolation des v. 224-226 ; distribution du dialogue aux v. 788-805 ; attribution du v. 584, d'où dépend un problème plus général de mise en scène (cf. I, p. 21-22). Les

commentaires métriques sont particulièrement explicites et minutieux. A la fin du second volume, un index renvoie aux questions traitées plus à fond dans le commentaire. Aucun de ceux qui s'intéressent à Plaute ne peut se dispenser d'avoir sans cesse sous la main ce beau travail.

Jacques PERRET.

Plinio il Giovane, Il Panegirico di Traiano, comment. da Enrica MALCOVATI : Firenze, Sansoni, 1952, 174 pages, 600 lires.

Le lecteur voudra bien me pardonner si, avec la bienveillante autorisation du directeur de cette *Revue*, je reviens sur le compte-rendu qu'a consacré M. Durry à mon Commentaire du Panégyrique (*Revue des Études latines*, t. XXX, 1952, p. 476 et suiv.). J'éviterai naturellement de donner à cette explication un caractère personnel, encore que j'aie été profondément peinée des termes et du ton employés à mon égard par un savant estimé, par un collègue sympathique, par un Français.

Que je n'aie pas envoyé directement un exemplaire personnel à celui qui est un spécialiste de Pline, je m'en déclare coupable ; mais M. Durry a pu voir dans ma préface en quelle estime je tiens ses travaux dans ce domaine.

Néanmoins, je voudrais me défendre du reproche de n'avoir pas innové, comme le montrent les nombreuses divergences qu'on peut noter, tant pour le texte que pour le commentaire, entre le travail même de M. Durry et le mien.

Quant aux reprises d'observations faites avant moi, elles m'étaient imposées par le caractère scolaire de mon ouvrage ; de même qu'il était naturel que je me documente, en ce qui concerne surtout la langue et le style, sur le Thesaurus, Kühner-Stegmann ou Leumann-Hofmann ; enfin, j'avais à tirer parti de l'édition commentée par Schwarz, à laquelle M. Durry lui-même n'a pas pu ne pas se référer.

Il n'est pas douteux que ma Bibliographie est incomplète ; cela également tient à la nature scolaire de mon édition. Je pense pourtant avoir mieux fait que « rajeunir ma documentation par la mention de quelques travaux italiens et allemands généraux récents » ; j'ai cité et utilisé dans mon Commentaire les comptes-rendus de l'ouvrage même de M. Durry (Marouzeau dans *R. É. L.*, Syme dans *J. R. S.*, Gudeman dans *Cl. W.*, Schuster dans *Ph. W.*), et maintes publications autres que « générales » (articles de van Berchem, S. J. Laet, Terzaghi, Lavagnini, l'ouvrage de P. Grimal sur les jardins, les monographies de Giannelli et Arias sur Domitien, de Garzetti sur Nerva, le portrait de Plotine tracé par Paratore).

Je n'ajoute ni récrimination ni commentaire, me bornant à laisser

parler les faits, heureuse si mon recenseur voulait bien reconnaître, à la suite de cette explication, ma bonne foi collégiale et mon scrupule scientifique.

E. Malcovati.

Histoire générale et nationale.

A. Aymard et J. Auboyer, *L'Orient et la Grèce* (Histoire générale des Civilisations, I) : Paris, Presses Universitaires de France, 1953, 701 p., 48 planches.

Le temps est venu de l'Histoire des Civilisations. Non qu'elle n'ait été déjà tentée. Mais elle est devenue aujourd'hui à la fois plus urgente et plus concevable. L'Occident européen doute de lui, mais non du genre historique mûri entre la Méditerranée et les mers du Nord ; passant de la domination à la compréhension, enrichi d'expériences ardentes et décevantes, persuadé par ses artistes et ses écrivains qu'il n'y a point de « canon » de la beauté, prêt à ne plus s'étonner de rien devant l'apport sans cesse accru des fouilles archéologiques, — las des guerres aussi et devenu sceptique devant les drames politiques —, il peut entreprendre un exposé serein, valable pour tous les peuples, universellement humain et infiniment varié en ses apparences, et qui mette chaque lecteur sur le même plan d'attachement pour l'existence passée des autres que pour la vie de ceux qu'il appelle encore « les siens ».

On remerciera donc M. Maurice Crouzet et « Les Presses Universitaires de France » d'avoir entrepris cette collection en sept gros volumes. M. Crouzet s'est réservé le dernier, sur *L'Époque contemporaine*. M. A. Aymard et M^lle^ Jeannine Auboyer nous donnent le premier et assumeront le second aussi, sur *Rome et son Empire*. Ce qui est bien. Sans viser à la « philosophie de l'histoire », il est clair que toute l'Antiquité, avec ses cheminements analogues ou suivis (depuis la préhistoire paléolithique, à laquelle sont consacrées une dizaine de pages), du fait aussi de ses méthodes propres, gagnera à être pensée par les mêmes savants, spécialistes l'un de la Méditerranée classique, l'autre de l'Orient et de l'Extrême-Orient.

Je pense que chacun de nous éprouvera de façon aiguë le plaisir et le profit d'avoir à portée de sa main *L'Orient et la Grèce* — 280 pages sur 700 pour la Grèce seule : mais, à partir d'Alexandre, ne domine-t-elle pas l'Orient? En fait, la « Première Partie » traite des *Civilisations impériales du Proche-Orient* (Égypte, Mésopotamie, Asie Mineure et Iran), la seconde — *Les civilisations de l'Homme dans le Proche-Orient* — prélude à l'exposé de la civilisation grecque archaïque par les mises au point sur la civilisation égéenne, celles de Canaan et de la Syrie. Une troisième partie traite de l'Inde et de la Chine, dans le cadre de

toute *l'Asie Orientale*. Ce qui nous est le plus familier baigne ainsi en ce qui devrait nous le devenir. Car, sans même faire valoir que Rome va se porter héritière de tout le Proche-Orient et pousser quelques antennes (des fouilles récentes l'ont montré) vers l'Asie des Moussons, il est fort vivifiant pour l'esprit de pouvoir comparer les attitudes religieuses ou sociales de populations très diverses aux mêmes périodes (un très bon tableau synchronique, p. 643-669, y aide). Chaque « spécialiste » y gagnera et mesurera mieux les oscillations entre fermeture et ouverture de chaque groupe aux influences extérieures. Et quelles réflexions ne nourrit pas la description de la « tolérance » religieuse des Iraniens, quand on songe à ce que fut celle de l'État romain? Sans se risquer, il va de soi, à des extrapolations d'ordre psychologique.

On ne s'étonnera point de reconnaître en l'ensemble des chapitres qui concernent le monde grec la mesure et la valeur d'un gros livre où la synthèse des connaissances et l'originalité des jugements sont également remarquables. Les faits historiques (que l'on trouve en tant d'excellents manuels) disparaissent presque : on ne le regrette pas quand on songe à la poussière de ces hargnes féroces qui opposaient les cités grecques. Mais certains sont si étroitement liés aux phénomènes économiques et culturels que le lecteur gagnera à y penser assez fortement à partir d'allusions rapides de l'auteur : phénomène de la colonisation et ses particularités en Occident, guerre d'Athènes et Syracuse, luttes acharnées entre les diadoques (celles-ci importantes même pour éclairer la conception de la Fortune-Tychè, liée au Daimôn personnel, comme il est si justement expliqué p. 414 et p. 481). En règle générale, le lecteur cultivé, s'il tient présent à sa mémoire ne serait-ce que le schéma du drame historique, goûtera peut-être mieux la réalité des profondes et précises études qui sont ici proposées du développement économique et social, de l'état de guerre, du recrutement militaire, des méthodes de combat et des conséquences démographiques des conflits, à l'époque classique ou aux temps hellénistiques. L'homme jeune, habitué aux statistiques et aux résultats pour ainsi dire techniques, moins sensible à l'éventuel, aura la parfaite satisfaction de mesurer les phénomènes humains avec une lucidité de chef d'état-major, très supérieure à celle dont pouvait se targuer le plus averti, le plus pénétrant des hommes politiques du moment. Il est évident qu'ainsi nous sommes malgré tout plus près des masses populaires du passé ; et que, d'autre part, échappant aux passions que savent faire revivre un Plutarque ou même un Thucydide, nous mesurons la nécessité des révolutions, la fragilité d'un régime avec le détachement du clinicien. C'est une des conquêtes de l'histoire moderne, avertie par la sociologie. La multitude des précisions matérielles, des détails vivants, prévient d'ailleurs toute sécheresse ; et la

connaissance intime que M. A. Aymard a du monde grec, spécialement des siècles hellénistiques, annule toute monotonie, distingue même, dans la *Koinè* des derniers temps, l'activité vivante et généreuse des Séleucides ou le demi-échec des Lagides — dont Rome cependant ménagea beaucoup plus longtemps l'indépendance. D'autre part, sans jamais forcer l'objectivité des données ou des jugements, l'historien sait nous suggérer, dans tous les domaines, le mouvement inconscient des régimes, des arts, des pensées, des entreprises, avec leurs qualités et leurs défauts humains, vers la grande absorption du monde méditerranéen par Rome. On se prend, en lisant les chapitres groupés sous le titre « *La monarchie hellénistique et l'homme* », à calculer ce qui manquait aux empires grecs pour durer (une générosité vraie, une clarté de parti, pense M. Aymard), à désirer que le paradoxe d'un univers humaniste devienne réalité, à se demander pourquoi Rome y put en un certain sens réussir... Mais c'est là attendre le second volume de la collection : comme si les auteurs étaient inlassables !

Les parties consacrées à l'Orient et à l'Extrême-Orient échappent trop à notre compétence pour que nous nous risquions à entrer dans quelque détail que ce soit. Elles sont remarquables de précision, de clarté, de variété : les différentes religions, en particulier, sont définies avec le talent le plus exact. L'Égypte ne paraîtra-t-elle pas un peu schématisée sous sa forme classique? Mais quelle sobre richesse dans la représentation des civilisations mésopotamiennes ! On regrette qu'une erreur d'impression (malheureusement répétée en titre courant) ait substitué *Ârya* à *Maurya* en tête d'un chapitre[1] : ce qui fait remarquer, au surplus, qu'un paragraphe sur la civilisation, si surprenante, de Mohenjo-Dâro aurait été le bienvenu. Quelques cartes, fort précieuses par leur nette mise en place, auraient gagné à être moins « muettes » (p. 187, 192, 204). Mais quel talent n'a-t-il pas fallu pour présenter brièvement les ensembles et garder à chaque chapitre un « volume humain » satisfaisant, alors que les documentations sont si inégales !

L'art, on le pense bien, revendique sa place exacte (comme la littérature, la philosophie et la science) en ce magnifique volume. Mais les quarante-huit planches à pleine page qui l'illuminent ne reproduisent pas que des œuvres célèbres. Comme l'ont voulu les auteurs, elles créent une atmosphère : celle des pays terrestres modelés par l'homme. Elles n'en sont que plus chères : suggérant mille souvenirs précieux autour d'une tendre nostalgie.

Jean BAYET.

1. Alors que l'impression est, d'un bout à l'autre, de la plus rare correction (on corrigera, cependant, p. 38, l. 1, « I^er^ millénaire » en « III^e^ millénaire » !).

Franz ALTHEIM, *Römische Geschichte.* Band I : *Die Grundlagen ;* Band II : *Bis zum Latiner Frieden 338 v. Chr.* : Frankfurt am Main, Klostermann, 1953, 249 & 502 pages, 12,50 & 31,50 DM.

La fécondité de M. Altheim ne connaît pas de cesse. Une année après la *Geschichte der lateinischen Sprache von den Anfängen bis zum Beginn der Literatur*, recensée dans cette Revue, XXX, 1952, p. 381-386, par J. Heurgon et J. Marouzeau, il publie les deux premiers tomes d'une œuvre d'envergure — on n'ose dire de longue haleine, car l'exubérance de sa production permet à M. Altheim de mener à chef de longs travaux en un temps record. Il est vrai que le lecteur rencontre des thèmes familiers, articles, chapitres d'ouvrages antérieurs, repris, développés, adaptés à un cadre neuf. Point n'est nécessaire de les énumérer : ils sont connus. Rappelons néanmoins, pour prévenir les quiproquos, une *Römische Geschichte* homonyme, deux volumes de dimension modeste, parue dans des circonstances difficiles d'après guerre et victime de la dureté des temps[1]. Précisons aussi que, selon une notule discrète n'apparaissant qu'au verso de la page de titre du tome II parmi les indications techniques du livre, nous avons, en fait, « une quatrième édition, augmentée, complétée », de l'ouvrage publié sous le titre de *Italien und Rom II* (Amsterdam-Leipzig, Akad. Verlagsanstalt). M. Altheim élargit le champ de ses investigations, déplace à intervalles réguliers le centre, pousse les enquêtes de tous côtés. Elles débordent, s'enchevêtrent, se prolongent, repartent... Résultat : une mobilité, une richesse, une diversité, surtout un savoir et savoir-faire étonnants ; pour le lecteur, des courses-surprises. Vous n'êtes jamais sûr de ce que vous trouverez et ne trouverez pas dans un livre de M. Altheim. Ne vous fiez pas aveuglément au titre : il étreint rarement la matière, mal ou bien. L'histoire se prélassera dans les plates-bandes de la littérature, et la littérature, au sens large, s'installe au foyer de l'histoire. Quant à l'histoire, ne vous confinez pas à telle ou telle tranche pour étudier une question. Il faut compter sur des anticipations, trouées, envols, rapprochements inattendus. Cet abatage de limites élargit l'horizon, permet d'embrasser ensemble et complexité. Ce qui ne signifie pas synthèse. La suite de l'ouvrage permettra d'en juger.

Quoi qu'il en soit, le début est prometteur. Le premier volume (*Die Grundlagen*), consacré aux prolégomènes, analyse l'infrastructure ethnique sur laquelle Rome se dresse. M. Altheim reprend les questions d'origines, d'influences âprement débattues, où linguistes, archéologues, historiens, philologues opposent à l'envi des thèses adverses. L'incerti-

1. *Römische Geschichte*, Sammlung Göschen 19 et 677, Berlin, 1948.

tude favorise le jeu des hypothèses difficilement contrôlables. La tendance de M. Altheim est claire : détrôner les Étrusques de leur prépondérance, restreindre l'aire méditerranéenne, accroître d'autant la part nordique. La terminologie ne comprend plus « indo-européen », remplacé par « indo-germanique ». L'histoire universelle commence à l'invasion des « Italiques indo-germains ». Les inscriptions du Val Camonica (cours supérieur de l'Oglio), visiblement déterminantes, seraient des vestiges d'une civilisation importée, attestant une parenté linguistique des Vénètes (Illyriens) et des Latins. Les dessins rupestres de même lieu présentent des traits nordiques (maisons, absence de la femme, comme en Scandinavie). Les dialectes italiques dérivent du même fonds que le germanique.

Les Indo-Germains, cependant, ne submergèrent pas entièrement les populations préétablies, les unes autochtones, les autres venues du bassin méditerranéen et dont la civilisation se distingue par le rôle de la femme. M. Altheim déclare le problème étrusque insoluble : les vestiges archéologiques témoignent contre une origine orientale, tandis que des coïncidences linguistiques parlent en faveur d'une origine égéenne. Leur civilisation — non hellénique — a subi des contre-coups grecs.

M. Altheim laisse intacte la part de la Grèce, qui féconda Rome, la rendit consciente d'elle-même. Mais les Grecs d'Italie ne purent rester immuables. Par conséquent, un dosage de leur influence s'impose.

Au tour des Latins, descendants lointains de populations originaires de l'Europe septentrionale et centrale (p. 139 et suiv.). L'auteur délimite la part « indo-germanique » de Rome. Il constate que de la préhistoire aucun chemin ne mène directement à l'histoire. On doit se contenter de survivances éparses : culte du génie, du Soleil ; architecture de la *regia* ; la dictature « dans son esprit ». Quand la continuité est interrompue, M. Altheim voit justement dans des aptitudes romaines innées de régénération l'héritage indo-germanique. L'Italie était une unité linguistique comme les Balkans d'aujourd'hui, malgré leur bigarrure. En même temps, c'est la terre des contrastes géographiques, culturels, « couloir avec chambres isolées ». Rome et l'Italie étaient deux entités opposées : « über italischer Immanenz erhebt sich römische Transzendenz » (p. 189). L'unité est avant tout politique. L'État s'élève au-dessus du compartimentage des formations naturelles (pays, famille). C'est là l'œuvre originale de Rome. Et M. Altheim, pour conclure ce premier volume, de méditer, après Montesquieu, Mommsen, R. Heinze, sur les causes de sa grandeur (*Von den Ursachen der Grösse Roms*, p. 203-232). Il les voit dans un impérialisme au service d'une mystique : celui d'Anchise obéissant aux ordres des dieux-*fatum* (= « das Numen des verkündeten Wortes selbst » (p. 214). La manifestation divine ayant

lieu par les événements mêmes, Rome accepte, s'adapte, attend, collabore au destin : ce que la nécessité imposait était justifié *ipso facto*.

Nous avons insisté sur cette introduction. Elle contient une philosophie de l'histoire romaine issue de l'observation de faits difficilement contrôlables. M. Altheim a une liberté de mouvements qui lui facilite l'exploration. Elle se restreindra à mesure que les certitudes augmentent. Ce n'est pas sans curiosité que nous l'attendons au pied du mur...

Le tome II embrasse quatre siècles, de la fondation de Rome à la paix latine de 338 av. J.-C. L'auteur reprend les points principaux de sa *Römische Religionsgeschichte* (édition allemande et édition anglaise). Les documents les plus anciens sont, en effet, les documents religieux. La transition avec les institutions politiques se fait par le *rex sacrificulus*, survivance la mieux attestée d'une royauté réduite aux fonctions sacerdotales. Les institutions sont étudiées à l'aide de la linguistique. M. Altheim maintient l'influence étrusque, mais, toujours à la lumière des monuments du Val Camonica, ramenée à un fonds commun grec et indo-germanique. La civilisation romaine serait donc non étrusque, mais italique, les Étrusques ayant moins « donné » que « communiqué ».

Contrairement à une opinion courante, M. Altheim n'admet pas un stade intermédiaire entre la chute des rois et la création d'une magistrature suprême, annuelle et collégiale. Le consulat et la dictature sont deux conceptions géniales, non des solutions de compromis. Il est trop facile, remarque-t-il pertinemment, d'expliquer les innovations par la théorie évolutionniste. L'on méconnaît l'œuvre de Rome[1]. Or, nous semble-t-il, une particularité frappe autant. Rome n'a point gaspillé ses dons d'invention. A côté de créations originales qui surprennent par leur brusque apparition et par la discontinuité, elle s'est aussi montrée timide et pusillanime quand il fallait adopter franchement ce que réclamaient les circonstances. Trait non nécessairement contradictoire avec le précédent, mais également typique.

M. Altheim consacre d'excellentes pages à la dictature. Il y revient dans un appendice, p. 405-409, où il reprend la question à pied d'œuvre. Il s'insurge contre la thèse, actuellement en vogue, de H. Rudolph, qui, dans un ouvrage d'ailleurs remarquable[2], défend l'origine romaine de la dictature latine, considérée comme un rouage d'administration cen-

1. P. 145 : « Man fasst die Grösse Roms niemals, wenn man annimmt, auch dort sei es einst wie überall gewesen, um dann das Neue und Besondere aus jenem Bereiche des Alltäglichen vermittels des Zauberwortes « Entwicklung » herauswachsen zu lassen. »

2. *Stadt und Staat im römischen Italien, Untersuchungen über die Entwicklung des Munizipalwesens in der republikanischen Zeit*, Leipzig, Dieterich, 1935. Cf. *Supplément critique au Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, VIII, 1936, p. 109-113.

trale. Dans un modèle de discussion philologique et historique, M. Altheim prouve victorieusement que les textes allégués par Rudolph ne peuvent soutenir son point de vue[1]. Il est certain que des dictatures existaient dans le Latium avant l'hégémonie romaine. Rien ne sert de sauver la théorie en corrigeant par une retouche le témoin gênant, le *dictator Latinus*, en « *dicator* », administrateur de sanctuaire. M. Altheim démontre que la leçon (fautive) de Priscien IV (t. II des *Grammatici Latini* de Keil), p. 129, l. 12 H, ne peut évincer les concurrentes plus qualifiées. Les éditeurs modernes de ce texte (= *Cat. or. frag.*) maintiennent « *dictator* ». La dictature « latine » sort triomphante de l'épreuve. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la question des origines de la dictature est à reprendre. Donnons-en acte à M. Altheim.

Au fil des chapitres suivants, on relèvera la définition de la plèbe, organisation militaire, astreinte à un serment (cf. *lex sacrata*) attesté hors Rome, chez les Èques et les Volsques. L'absence de droits constitutionnels permettant une opposition légale aux magistrats qui outrepassent leurs compétences, seul un engagement moral liait le magistrat : la *fides*. S'il ne la respectait pas, le citoyen était délié de tout devoir d'obéissance. M. Altheim voit dans cette « Treuverpflichtung » mutuelle, grâce à quoi on ne recourt à la rébellion qu'à la dernière extrémité, un effluve indo-germanique (p. 197). Une autre garantie morale était la recherche patente de l'approbation du peuple, le *consensus omnium* (M. Altheim et les sources imprégnées d'idéologie augustéenne anticipent un peu sur son effet, à notre avis, plus tardif), qui, formellement illégal, impose l'acte légal de la nomination.

Le livre V déroule la fresque des peuples en mouvement : Celtes, Étrusques, Gaulois, qui faillirent emporter Rome ; les « montagnards » (Latins, Sabins, Samnites, etc.) et la genèse des Campaniens ; le réveil du monde méditerranéen avec la Sicile, Carthage et une recrudescence de l'apport hellénique.

Le sixième présente l'état de Rome avant l'invasion gauloise ; puis la catastrophe, suivie de la renaissance ; la répercussion sur la politique intérieure et l'accès des plébéiens au consulat. Les rapports avec Carthage, la guerre latine et ses épisodes éclairant la mentalité romaine (*devotio*, le mythe « historique », le rôle de la *gens*) terminent le volume.

L'ouvrage est donc très riche en idées et en faits. Il suscitera la controverse sur plusieurs points, notamment sur les origines. L'on fera bien de consulter les spécialistes de l'Italie primitive : G. Devoto (*Gli antichi Italici*) et M. Lejeune (*La position du latin dans le domaine indo-européen*, Mémorial des études latines, p. 7-31 ; *Problèmes de philologie*

1. A. Piganiol, *Rev. historique*, CLXXVII, 1936, p. 149 et suiv., avait déjà fait d'expresses réserves. Id. M. Grant, *From Imperium to Auctoritas*, p. 308.

vénète, Rev. de philologie, XXV, 1951, p. 202-234; XXVI, 1952, p. 192-218; *Les plaques de bronze votives du sanctuaire vénète d'Este*, Rev. des Ét. anc., LV, 1953, p. 58-112; A. Ernout, *Langue latine et dialectes italiques*, Mémorial..., p. 32-36). Au cas où les linguistes tomberaient d'accord, il restera suffisamment d'obscurité : quelle interprétation donner aux vestiges confondus, jusqu'à quel point le mot éclaire-t-il l'institution qu'il désigne? L'évolution du langage accompagne-t-elle selon le même rythme celle des événements? La civilisation du Val Camonica occupe-t-elle la place que l'auteur lui attribue et en fonction de laquelle il étudie les origines romaines? Problèmes qui sont loin d'être résolus.

Entre temps, M. Altheim peint un tableau vivant et original. Il renouvelle la préhistoire de Rome et surtout rend accessible à un cercle étendu un sujet difficile, parfois rébarbatif.

L'ouvrage, fort bien écrit, enchante par la variété du ton, les vues originales. Savants et public cultivé y trouveront leur compte. Les notes sont rejetées en fin de volume. Pas de bibliographie systématique, mais des références, des renvois aux sources, travaux, articles spéciaux. P. 34 (Énée) et notes correspondantes, on attendrait la mention de J. Perret, *Les origines de la légende troyenne de Rome;* p. 48 (Consus), de P. Lambrechts, *Consus et l'enlèvement des Sabines*, L'Antiquité classique, XV, 1946, p. 61-82; p. 56, de V. Basanoff, *Regifugium. La fuite du roi*, Paris, 1943; p. 306 et suiv., de la thèse de P. Wuilleumier sur Tarente. Nous avons loué l'excellente tenue de l'appendice, *Die lateinische Diktatur*. Leur caractère trop personnel compromet les deux autres : *Frührömischer Adel* (p. 429-443) et *Götternamen* (p. 443-452). M. Altheim analyse le livre de A. Alföldi, *Frührömischer Reiteradel und seine Ehrenabzeichen*, et répond aux critiques de H. Krahe soutenant contre lui l'origine indo-germanique, et non étrusque, de *Volcanus*, et de A. Heubeck (p. 446) contestant l'étymologie de *Liber*. Pages de polémique virulente et sarcastique, déplacée dans un ouvrage de ce format et de large audience.

Cela dit, nous ne cèlerons pas l'intérêt et le plaisir avec lequel nous avons lu d'un bout à l'autre ces deux volumes bien édités.

J. Béranger.

Andreas Alföldi, *Studien über Caesars Monarchie* (Bulletin de la Société royale des lettres de Lund, 1952-1953) : Lund, Gleerup, 1953, p. 1-86, 16 planches.

M. Alföldi, dont les travaux de numismate ont éclairé mainte période de l'histoire ancienne, étudie les monnaies émises pendant les semaines qui précédèrent ou suivirent le 15 mars 44 avant J.-C. Avec une patience

inlassable, il a examiné les fonds de La Haye, de Vienne, de New York, de Paris, de Londres, de Berne, de Bâle, de Rome, de Munich, etc. Des trouvailles dont la valeur n'échappera à personne ont récompensé sa peine.

Les types monétaires de cette époque se succèdent à un rythme accéléré. Les modifications dans les effigies et les légendes correspondent aux changements de titulature, d'attitude ou de programme. La monarchie s'installe peu à peu. La part réservée au fonctionnaire chargé de la frappe devient de plus en plus petite. César l'accapare.

Mais une pièce maîtresse que M. Alföldi a eu la bonne fortune de découvrir mérite les premiers hommages de l'attention. L'avers d'un denier de M. Mettius (coll. de La Haye) montre dans sa partie inférieure, à gauche de la tête du dictateur, un bandeau aux extrémités écartées, formant en son milieu une boucle autour d'un point (p. 83, fig. 1). Un type voisin avec inscription CAES...QVART contient à la même place un *lituus*. Il est clair — voir les reproductions et les détails de la gravure — que le bandeau a été substitué hâtivement au *lituus* à la suite d'une retouche de la matrice. Il en résulte, à peu de frais, un nouveau type destiné à une émission improvisée. L'événement ainsi commémoré, c'est sans doute aucun la scène des Lupercales, 15 février 44. Le bandeau n'est autre que le diadème offert par Antoine à César, repoussé aux applaudissements du peuple, détourné de sa destination avec présence d'esprit pour être déposé dans le temple de Jupiter au Capitole[1], suspendu à un clou (le point de l'effigie). Le monnayage reflète la progression qui conduit à cet apogée (pl. III). Réservée au début, la personnalité de César, l'expression de ses pouvoirs deviennent tentaculaires. En janvier, des ménagements encore : tête de Vénus syllanienne ; jusqu'au 15 février : *dict. quart.* ; seconde moitié du mois : *imp.* ; première moitié de mars : *dict. perpetuo* ; du 10 avril à la fin : *parens patriae* et *clementia Caesaris*. M. Alföldi nous donne toute la gamme des titres césariens. On observe une poussée de la dictature : renouvellement des dictatures annuelles, puis, après la tentative avortée des Lupercales, une dictature sans itération, organe constitutionnel de la monarchie. A noter : *dictator perpetuo*, non : *perpetuus*. Aux yeux des contemporains, César était revêtu de la quatrième dictature qui devait durer jusqu'en avril.

La royauté a fait long feu. Le type avec diadème reste une pièce

1. Seul Tite-Live, *Per.* 116 (... *in sella reposuit*) semble faire bande à part. M. Alföldi adopte la correction de E. Hohl, *Klio*, XXXIV, 1941, p. 104 : *in cella* ⟨ *Iovis* ⟩ *reposuit*. Le texte de l'épitomé nous semble suffisamment explicite et bien établi : ... *cum ante aedem Veneris Genitricis sederet, non assurrexit et quod a M. Antonio consule collega suo, inter Lupercos currente, diadema capiti suo impositum in sella reposuit*. La lecture de E. Hohl nous semble troubler le contexte, du reste parfaitement compatible avec la tradition et avec la thèse de M. Alföldi.

unique ; César interdit sa multiplication[1]. Il est remplacé par des émissions moins provocantes. Une réaction se dessine vers les formes républicaines. César fonde son pouvoir sur le titre et le prénom d'*imperator* reçu en 45, joint aussi avec celui de *pontifex maximus* et accompagné des symboles de l'éternité (demi-lune, étoile), du *lituus*, symbole des auspices majeurs[2]. Avant de partir contre les Parthes, il cherche un compromis : il dépose la dictature IV et inaugure une dictature à vie, ce qui supprimait l'abdication usuelle. Enfin, le titre suprême, car Antoine a aboli la dictature : la position de César est alors définie par *parens patriae*. L'appellation évoquait l'absolutisme de telle sorte qu'Auguste la refusa longtemps (p. 47).

A la lumière de ces documents, M. Alföldi reprend le récit des événements consécutifs à la mort de César et reconstitue l'atmosphère dans laquelle vécurent Antoine, Cicéron, Octave et leurs concitoyens. Chacun aura profit à lire ces pages frémissantes. Antoine gagne son procès. M. Alföldi juge sa politique modérée et favorable au Sénat. Mais Antoine fut débordé. M. Alföldi insiste avec raison sur la psychose de la foule. Une exaltation, une fureur religieuse la portèrent aux excès. De la dévotion dont fut entourée la mémoire de César est né le culte impérial, issu de circonstances proprement romaines. L'apparition de la comète provoqua une explosion de loyalisme. Les meurtriers étaient condamnés, l'apothéose impériale fondée. Octave vint à point pour canaliser cette vague d'enthousiasme et de mysticisme : il en fit une institution.

M. Alföldi révèle aux historiens et aux philologues des documents d'importance capitale. Son commentaire renouvelle l'histoire d'une période troublante d'où sont sorties les œuvres de Virgile et d'Horace. C'est dire que nul ne peut rester indifférent à pareille contribution.

Le travail est splendidement édité. D'excellentes reproductions permettent de suivre une démonstration magistrale et de partager les joies de la découverte.

J. BÉRANGER.

Walther SCHMITTHENNER, *Oktavian und das Testament Cäsars, Eine Untersuchung zu den politischen Anfängen des Augustus* : Zetemata, Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft, Heft 4 : München, Beck, 1952, IV-95 pages, 9 DM.

Octavien est-il le successeur désigné de son père adoptif ou, héritier

1. La représentation monétaire pourrait également commémorer le « refus » du diadème et attester, dans un but de propagande, les sentiments « républicains » de César.

2. M. Alföldi attribue au titre d'*imperator* une portée juridique. La question n'est pas encore résolue. Rappelons que Z. Zmigryder-Konopka, *VIII^e Congrès international des sciences historiques, Zurich 1938, Communications présentées*, p. 166-171, a proposé d'appeler le régime de César et de ses successeurs « impératorat ».

de César à titre privé, a-t-il tiré parti d'une situation particulière à des fins politiques? Devons-nous voir chez Auguste le fondateur d'un régime ou un continuateur? Les anciens et les modernes hésitent. Aussi M. Schmitthenner reprend-il le problème à sa base : le testament de Jules César[1].

L'aspect matériel : César rédigea ses dernières volontés en *pater familias*, prévoyant les éventualités usuelles : descendance posthume, à défaut héritiers légaux, exécuteur testamentaire, legs, dispositions concernant les funérailles. Juridiquement, c'était un testament *per aes et libram*. Le Sénat s'en occupa exceptionnellement. La position de César, les legs au peuple — et non la personnalité insignifiante d'Octave — conférèrent à cet acte une portée politique. En soi, il n'en avait pas. La thèse de M. Schmitthenner consiste à minimiser la contribution césarienne à l'établissement du régime nouveau, à grandir l'initiative du jeune homme qui eut l'audace et le génie d'exploiter à fond des avantages occasionnels, limités à la personne.

Vis-à-vis de son petit-neveu, l'attitude de César ne dénoterait rien d'anormal. Les honneurs décernés à l'adolescent (pontificat, *magister equitum*) ne dépassaient pas la mesure. Il n'héritait pas, semble-t-il, des titres que cumulait le dictateur. C'est bien dans le testament qu'apparaît une marque distinctive. La dernière rédaction, rendant les précédentes caduques, datait du 13 septembre 45, après la guerre d'Espagne. On ne voit aucune disposition en vue de la campagne parthique. César n'avait pas renoncé à l'espoir d'une paternité. Il avait prévu[2] des tuteurs « si un fils lui naissait ». Or, la présence d'un enfant posthume annulait le testament, frustrant Octave, L. Pinarius, Q. Pédius, à moins qu'ils ne fussent cohéritiers avec le trouble-fête. Dans ce cas improbable, leur part eût été augmentée de celle attribuée au premier héritier, que son défaut rendait disponible. Nous ignorons tout de dispositions semblables et le destin du fils de Cléopâtre montre que l'apparition d'un fils posthume était gênante.

Laissant de côté l'accessoire, venons à la pièce maîtresse qui permit le fonctionnement de la machinerie montée par le futur Auguste : l'adoption. Pour M. Schmitthenner (p. 91), elle jouait un rôle secondaire ; Octavien en fit le principal. Elle se réduisait à une innocente « transmission du nom » (*condicio nominis ferendi*) dont le bénéficiaire utilisa les virtualités, risquant une grosse aventure.

La forme même présente des difficultés : l'adoption d'Octavien n'est

1. Einleitung : Oktavian und Cäsar. II Cäsars Testament. III Oktavians testamentarische « Adoption ». IV Der Cäsarname. V Oktavians und Cäsars Geld. VI Schluss : Oktavians Leistung.

2. Suét., *Caes.*, 83, 2.

ni une adoption ni une adrogation proprement dites[1], mais une troisième sorte, l'adoption testamentaire, que les jurisconsultes passent sous silence[2]. Elle est connue par des textes littéraires[3]. Celle d'Octavien ne saurait passer pour typique. Il est impossible d'établir une classification, tant les cas, les circonstances varient. Il n'existait pas de procédure. Octavien profita de l'incertitude, transporta l'affaire sur le terrain politique. Il voulut une *lex curiata*, appliqua à une clause de testament la transmission du nom, la solennité de l'*adrogatio*. Abusant des similitudes, il donna réalité à une adoption factice. Puis, fils et héritier de César, il accapara les moyens qui allaient lui permettre d'accéder au pouvoir.

Il faudrait envisager ainsi un raccordement d'Auguste à César, et non une continuité César-Auguste. Cette opération unilatérale, M. Schmitthenner la voit dans l'empressement avec lequel Octave se fit appeler « César ». L'appellation même d'Octavien[4], désignant le nouvel état civil de l'adopté, paraît trompeuse. Ce serait une reconstitution d'antiquaires, un moyen pratique, quand *Caesar* et *Augustus* devinrent des titres, de distinguer le dictateur du futur *princeps*. La terminologie n'a qu'une valeur conventionnelle. Octavien étouffa son origine : « César » il était et le montra. Grâce à ses capacités exceptionnelles, il reprit la succession politique pour laquelle, cependant, il n'était pas expressément désigné. Ainsi juge l'auteur.

Quelles intentions avait César en rédigeant son testament? Songeait-il à ses affaires privées seulement? Transmettre une succession politique, était-ce possible? — car il laissait le chaos. Pourtant, la thèse de M. Schmitthenner a besoin de correctifs. César, à notre avis, a distingué son petit-neveu. Il lui donnait, comparativement à ses cousins, une part privilégiée, matérielle et morale. M. Schmitthenner (p. 23) estime que la mention *in ima cera*[5] prouve que l'adoption était clause accessoire, mêlée à d'autres. Ne peut-on retourner l'argument et alléguer une décision *in extremis*? Sans doute, l'âge du jeune homme empêchait de vastes espoirs. Mais la guerre d'Espagne avait révélé ses mérites et permit d'amorcer une collaboration. Soutiendra-t-on que le séjour d'Octave à Apollonie — *praemisso Apolloniam studiis vacavit*[6]

1. Aulu-Gelle, V, 19, traite de leur caractère spécifique, mais il ne fait aucune allusion au testament.

2. État de la question dans R. Monier, *Manuel élémentaire de droit romain*, 1941, I, p. 350-351.

3. Liste, p. 44-48.

4. Intentionnellement, l'auteur écrit « Oktavian » pour extérioriser le caractère moderne de l'appellation.

5. Suet., *Caes.*, 83, 2.

6. Suet., *Aug.*, 8, 2. Vell. Pat., II, 59 : *Apolloniam eum in studia miserat.* Il y suivit les leçons d'Apollodore de Pergame, Quintilian. III, 1, 17. *Camb. Anc. Hist.*, X, 6-7. J. Carco-

— fût sans rapport avec les projets du dictateur? Il devait bien fonder quelque espérance sur celui à qui il léguait son nom. A Rome, cela engageait l'avenir. On oublie, à ce propos, le double aspect de la question. Qu'Octave tînt au nom de César, nul doute. Mais l'appellation d'*Octavianus* est bien attestée[1] côté républicain. Point de vue? Or, il éclaire la vie romaine, où la politique est affaire de famille[2]. Le règlement dynastique est un règlement politique. Les Octavii rassuraient davantage les anticésariens que les Julii. En leur rattachant l'héritier de César, on sauvait les apparences et on espérait neutraliser ses aspirations. Selon les besoins, les circonstances, Cicéron parle d' « Octavien » ou de « César ». Le changement de nom entraîne le changement de vertus prêtées au même personnage et conjure les effets prévisibles sous l'autre appellation.

Nous donnerions plus de poids et de consistance à l'adoption testamentaire de Livie. L'analogie est frappante. Les allusions de Velléius (II, 75, 3), de Tacite (*Ann.* I, 14, 2), de Suétone (*Caes.* 101, 2) sont suffisamment explicites. Leurs prétéritions supposent la connaissance d'actes connus. Tibère craignait le plein effet pour Livie. Aussi veilla-t-il jalousement à ce que le germe de puissance ne dépassât pas l'état embryonnaire. Octave, lui, était libre. Réalisa-t-il des espérances? Nul ne peut le dire. Mais la chance que son père adoptif lui avait mise entre les mains, il la fit valoir au delà de toute prévision.

Telles sont les remarques que nous suggère la lecture d'un ouvrage probe, bien présenté. Il facilitera certainement l'étude de cette période transitoire. Historiens, philologues, juristes et public cultivé en tireront intérêt et profit.

J. BÉRANGER.

Jean BÉRANGER, *Recherches sur l'aspect idéologique du principat* (*Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft*, t. VI) : Thèse de l'Université de Lausanne, Bâle, Reinhardt, 1953, 318 pages.

M. Béranger a préparé cet ouvrage par une série d'études où il s'est montré analyste méticuleux des termes de droit public : *princeps*, *imperium infinitum*, *imperium majus ;* il y apportait déjà la preuve que les interprétations schématiques et rigides des juristes étaient en désaccord avec l'exactitude philologique. C'est cette même thèse qu'il vient d'éta-

pino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, p. 132. Parlant de Drusus, Tacite dit, *Ann.*, II, 44 : *Drusus... ut suesceret militiae studiaque exercitus pararet.*

1. Cic., *Att.*, XV, 12, 2 ; XVI, 8, 1 ; 9, 1 ; 11, 6 ; 14, 1 ; *Fam.*, X, 33, 3-4 ; XII, 23, 2 ; 25, 4 ; XVI, 24, 2.

2. Bien vu par H.-M. Prévost, *Les adoptions politiques à Rome sous la République et le Principat* (*Publications de l'Institut de droit romain de l'Université de Paris*, V), Paris, Sirey, 1949.